



DÉLIBÉRATION N° DEL-25-046

Demande de subvention auprès du centre national de la musique en faveur de l'aide à l'équipement et à la mise en conformité de la Halle aux Grains

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil d'administration.

Séance du 06 novembre 2025.

Le six novembre de l'an deux mille vingt-cinq, à quinze heures, le Conseil d'administration de l'Etablissement public du Capitole, régulièrement convoqué le trente et un octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Halle aux Grains, Loge 13, 1 place Dupuy, 31000 Toulouse.

PARTICIPANTS :

Afférents au conseil : 9

Présents : 5

Absents : 0

Procurations : 4

Date de convocation : 31 octobre 2025

Présents :

Représentants de Toulouse Métropole :

- M. Francis Grass
- Mme Ida Russo
- M. Gérard André
- Mme Brigitte Bec
- Mme Sophie Lamant

Procurations :

- M. Henri de Lagoutine a donné pouvoir à M. Francis Grass
- Mme Nicole Yardéni a donné pouvoir à M. Gérard André
- M. Pierre-André Durand, Préfet a donné pouvoir à M. Emmanuel Pidoux, DRAC Occitanie
- M. Olivier Mantei a donné pouvoir à Mme Ida Russo

Assistent à la séance :

- Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole.
- Mme Isabelle Arnaud-Roy, Directrice générale adjointe en charge des ressources de l'Etablissement public du Capitole.

M. Francis Grass, Président du Conseil d'administration, préside la séance.

Mme Claire Roserot de Melin, Directrice générale de l'Etablissement public du Capitole, assure le secrétariat.

EXPOSÉ

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'Établissement public du Capitole exploite la Halle aux Grains, salle emblématique de Toulouse, accueillant à la fois les activités de l'Orchestre national du Capitole et une programmation variée de concerts.

En tant qu'équipement culturel de référence, la Halle aux Grains doit garantir des conditions d'accueil et de sécurité conformes aux normes en vigueur, tout en répondant aux besoins scéniques et techniques liés à la création et à la diffusion des spectacles.

Monsieur le Président informe le conseil que le Centre National de la Musique (CNM) propose une aide financière destinée à l'équipement et à la mise en conformité des salles de spectacle en activité. Cette aide vise à accompagner les structures dans leurs investissements en matière d'accessibilité, de sécurité, de sûreté, de législation sonore et de qualité d'accueil du public et des artistes.

Dans ce cadre, et afin de poursuivre les travaux d'amélioration de la Halle aux Grains, l'Établissement public du Capitole souhaite déposer une demande de subvention auprès du CNM. Cette aide permettra de financer une partie des dépenses engagées au titre de l'acoustique, de l'équipement scénique et technique, ainsi que de l'aménagement du mobilier d'accueil.

Considérant le rôle structurant de la Halle aux Grains dans le paysage musical et culturel, il apparaît légitime de solliciter le soutien du CNM afin d'assurer la mise en conformité et la modernisation de cet équipement.

A ce titre, l'Établissement public du Capitole sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Centre National de la Musique pour un montant minimum de 20 000 €.

Dans ce contexte, Monsieur le Président propose d'adopter la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Capitole,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 :

De solliciter une subvention auprès du Centre National de la Musique (CNM) au moins égale à 20 000 € au titre du travail réalisé en faveur de l'aide à l'équipement et à la mise en conformité de la Halle aux grains,

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents afférents à l'attribution de cette subvention,

Article 3 :

D'inviter Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques de Toulouse Municipale à faire recette des sommes octroyées dans le cadre de cette délibération sur le chapitre 74,

Article 4 :

De préciser que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts du budget aux chapitres 011 et 012 sur le budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Résultat du vote :

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
ABSENT : 0
NON PARTICIPATION AU VOTE : 0

Reçu en Préfecture le : 14/11/2025

Publié par affichage le : 17/11/2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Président de séance,
Francis GRASS

Signé par :

Francis GRASS

509DAE6370BB460...